

PRAZ-SUR-ARLY
 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Échelle : 1:3000

Modification simplifiée n°... approuvée le ...
 Déclaration de projet approuvée le ...

4.1.2 - CENTRE DE LA COMMUNE

PROJET ARRÊTÉ

par délibération du Conseil Municipal du :

PROJET APPROUVÉ

par délibération du Conseil Municipal du :


epodé epode - 44 rue Charles Monreuil - 73000 CHAMBÉRY
 04.79.69.39.51

Zonage

- Zones urbaines :**
- Ua : Secteur du cœur de village
 - Ub : Secteur d'extension du cœur de village
 - Uc : Secteur d'extension périphérique de l'urbanisation
 - Ucom : Secteur destiné aux activités commerciales
 - Ut : Secteur destiné à l'hébergement, aux installations et activités touristiques
 - Ue : Secteur destiné aux activités artisanales économiques
 - Ulc : Secteur destiné à l'hébergement de plein air
- Zones à urbaniser :**
- 1AUa : Secteur à urbaniser de densité importante
 - 1AUc : Secteur à urbaniser à court ou moyen terme
 - 1AUe : Secteur à urbaniser destiné aux activités artisanales et économiques
 - 1AUh : Secteur à urbaniser destiné à l'hébergement touristique, aux installations et activités touristiques et aux équipements publics
- Zones agricoles :**
- A : Secteur agricole
 - As : Secteur agricole où la pratique du ski est autorisée
 - Azh : Secteur agricole avec une zone humide
 - Aszh : Secteur agricole avec une zone humide où la pratique du ski est autorisée
- Zones naturelles :**
- N : Secteur naturel
 - Nzh : Secteur naturel avec une zone humide
 - Ns : Secteur naturel destiné à la pratique du ski
 - Ns-zh : Secteur correspondant au domaine skiable avec une zone humide
 - Nt : Secteur naturel touristique
 - Nt1 : Bâtiment d'accueil du futur plan d'eau
- Suffixe « -m » : zones à risques identifiées dans le PPRN**
- Règlements particuliers**
- ★ Bâtiment d'élevage
 - ▲ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11-2° du code de l'urbanisme
 - Parcelles
 - Bâtimens
 - OAP au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment à valeur patrimoniale
 - Emplacement réservé
 - Espace boisé classé (EBC)
 - Corridor écologique
 - Pistes ski de nordique
 - Remontée mécaniques

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	BENEFICIAIRE	OBJET	SURFACE APPROXIMATIVE
ER1	Commune	Régularisation de voirie	2274 m ²
ER2	Commune	Réalisation d'un centre technique municipal	4074 m ²
ER3	Commune	Régularisation de voirie	842 m ²
ER4	Commune	Régularisation de voirie	214 m ²
ER5	Commune	Création de parkings publics	8951 m ²
ER6	Commune	Aménagement des berges de l'Arly	16003 m ²
ER7	Commune	Régularisation de voirie	5764 m ²
ER8	Commune	Aménagement d'un service public	82 m ²
ER9	Commune	Régularisation de voirie	2345 m ²
ER10	Commune	Création d'un sentier piéton	441 m ²
ER11	Commune	Régularisation de voirie	5082 m ²
ER12	Commune	Régularisation de voirie	16017 m ²
ER13	Commune	Espace public - stationnement	9136 m ²
ER14	Commune	Création d'une voie de liaison et de stationnements	2013 m ²
ER15	Commune	Régularisation de voirie	252 m ²
ER16	Commune	Régularisation de voirie	11655 m ²
ER17	Commune	Régularisation de voirie	2568 m ²
ER18	Commune	Régularisation de voirie	1718 m ²
ER19	Commune	Régularisation de voirie	2658 m ²
ER20	Commune	Régularisation de voirie	305 m ²
ER21	Commune	Cheminement piéton	1777 m ²
ER22	Commune	Création d'une passerelle piétonne	363 m ²
ER23	Commune	Création d'un plan d'eau et annexes	32227 m ²
ER24	Commune	Régularisation de voirie	8097 m ²
ER25	Commune	Régularisation de voirie	2753 m ²
ER26	Commune	Régularisation de voirie	8508 m ²
ER27	Commune	Création d'une passerelle	186 m ²
ER28	Commune	Régularisation de voirie	20110 m ²
ER29	Commune	Régularisation de voirie	9915 m ²
ER30	Commune	Création d'un sentier piéton	205 m ²



PRAZ-SUR-ARLY
 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Échelle : 1:5000

Modification simplifiée n° _____ approuvée le _____
 Déclaration de projet approuvée le _____

4.1.2 - CENTRE DE LA COMMUNE

PROJET ARRÊTÉ
 par délibération du Conseil Municipal du : _____
 par délibération du Conseil Municipal du : _____

epods epode - 44 rue Charles Montroll - 73000 CHAMBERY
 04 79 69 39 51

Zonage

Zones urbaines :

- Ua : Secteur du cœur de village
- Uap : Secteur urbain compris dans la zone de protection rapprochée du captage du Marais
- Ub : Secteur d'extension du cœur de village
- Uaa : Secteur de l'association foncière urbaine (AFU) des Belles
- Uab : Secteur de l'association foncière urbaine (AFU) des Belles
- Ubb : Secteur de l'association foncière urbaine (AFU) des Belles
- Ubc : Secteur de l'association foncière urbaine (AFU) des Belles
- Uc : Secteur d'extension périphérique de l'urbanisation
- Ucom : Secteur destiné aux activités commerciales
- Ur : Secteur destiné à l'hébergement, aux installations et activités touristiques
- Us : Secteur destiné aux activités artisanales économiques
- Uep : Secteur d'activités de loisirs de plein air
- Ulc : Secteur destiné à l'hébergement de plein air

Zones à urbaniser :

- 1AUa : Secteur à urbaniser de densité importante
- 1AUc : Secteur à urbaniser à court ou moyen terme
- 1AUe : Secteur à urbaniser destiné aux activités artisanales et économiques
- 1AUI : Secteur à urbaniser destiné à l'hébergement touristique, aux installations et activités touristiques et aux équipements publics

Zones agricoles :

- A : Secteur agricole
- As : Secteur agricole avec une zone humide
- Asz : Secteur agricole où la pratique du ski est autorisée
- Aszh : Secteur agricole avec une zone humide où la pratique du ski est autorisée

Zones naturelles :


- Nr : Secteur destiné à accueillir des refuges et restaurants d'altitude
- N : Secteur naturel
- Nz : Secteur naturel avec une zone humide
- Nzh : Secteur naturel destiné à la pratique du ski
- Nszh : Secteur correspondant au domaine skiable avec une zone humide
- Nt : Secteur naturel touristique
- Nh : Secteur naturel touristique avec hébergement
- Ntp : Secteur naturel touristique compris dans la zone de protection rapprochée du Marais
- NTI : bâtiment d'accueil du futur plan d'eau


Suffixe « -rn » : zones à risques identifiées dans le PPRN

Règlements particuliers

- ★ Bâtiment d'élevage
- ▲ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11-2° du Code d'urbanisme
- Parcelles
- Bâtiments
- OAP au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment à valeur patrimoniale
- Emplacement réservé
- Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Espace boisé classé (EBC)
- Corridor écologique
- Pistes ski de nordique
- Remontée mécaniques
- Amendement Dupont

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
N°	BENEFICIAIRE	OBJET	SURFACE APPROXIMATIVE
ER1	Commune	Régularisation de voirie	2274 m ²
ER2	Commune	Réalisation d'un centre technique municipal	4074 m ²
ER3	Commune	Régularisation de voirie	842 m ²
ER4	Commune	Régularisation de voirie	214 m ²
ER5	Commune	Création de parkings publics	8951 m ²
ER6	Commune	Aménagement des berges de l'Arly	16003 m ²
ER7	Commune	Régularisation de voirie	5764 m ²
ER8	Commune	Aménagement d'un service public	82 m ²
ER9	Commune	Régularisation de voirie	2345 m ²
ER10	Commune	Création d'un sentier piéton	441 m ²
ER11	Commune	Régularisation de voirie	5082 m ²
ER12	Commune	Régularisation de voirie	16017 m ²
ER13	Commune	Espace public - stationnement	9136 m ²
ER14	Commune	Création d'une voie de liaison et de stationnements	2013 m ²
ER15	Commune	Régularisation de voirie	252 m ²
ER16	Commune	Régularisation de voirie	11655 m ²
ER17	Commune	Régularisation de voirie	2568 m ²
ER18	Commune	Régularisation de voirie	1718 m ²
ER19	Commune	Régularisation de voirie	3668 m ²
ER20	Commune	Régularisation de voirie	305 m ²
ER21	Commune	Cheminement piéton	1777 m ²
ER22	Commune	Création d'une passerelle piétonne	363 m ²
ER23	Commune	Création d'un plan d'eau et annexes	22227 m ²
ER24	Commune	Régularisation de voirie	8097 m ²
ER25	Commune	Régularisation de voirie	2753 m ²
ER26	Commune	Régularisation de voirie	8508 m ²
ER27	Commune	Création d'une passerelle	186 m ²
ER28	Commune	Régularisation de voirie	20110 m ²
ER29	Commune	Régularisation de voirie	9915 m ²
ER30	Commune	Création d'un sentier piéton	205 m ²





LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
N°	BENEFICIAIRE	OBJET	SURFACE APPROXIMATIVE
ER1	Commune	Régularisation de voirie	2274 m²
ER2	Commune	Réalisation d'un centre technique municipal	4074 m²
ER3	Commune	Régularisation de voirie	942 m²
ER4	Commune	Régularisation de voirie	214 m²
ER5	Commune	Création de parkings publics	8951 m²
ER6	Commune	Aménagement des berges de l'Arly	16003 m²
ER7	Commune	Régularisation de voirie	5764 m²
ER8	Commune	Aménagement d'un service public	82 m²
ER9	Commune	Régularisation de voirie	2345 m²
ER10	Commune	Création d'un sentier piéton	441 m²
ER11	Commune	Régularisation de voirie	5082 m²
ER12	Commune	Régularisation de voirie	16017 m²
ER13	Commune	Espace public - stationnement	9136 m²
ER14	Commune	Création d'une voie de liaison et de stationnements	2013 m²
ER15	Commune	Régularisation de voirie	252 m²
ER16	Commune	Régularisation de voirie	11655 m²
ER17	Commune	Régularisation de voirie	2568 m²
ER18	Commune	Régularisation de voirie	1718 m²
ER19	Commune	Régularisation de voirie	3668 m²
ER20	Commune	Régularisation de voirie	305 m²
ER21	Commune	Cheminement piéton	1777 m²
ER22	Commune	Création d'une passerelle piétonne	363 m²
ER23	Commune	Création d'un plan d'eau et annexes	32227 m²
ER24	Commune	Régularisation de voirie	8097 m²
ER25	Commune	Régularisation de voirie	2753 m²
ER26	Commune	Régularisation de voirie	8508 m²
ER27	Commune	Création d'une passerelle	186 m²
ER28	Commune	Régularisation de voirie	20110 m²
ER29	Commune	Régularisation de voirie	9915 m²
ER30	Commune	Création d'un sentier piéton	205 m²

- Zonage**
- Zones urbaines :**
- Ua : Secteur du coeur de village
 - Uap : Secteur urbain compris dans la zone de protection rapprochée du captage du Marais
 - Ub : Secteur d'extension du coeur de village
 - Uas : Secteur de l'association foncière urbaine (AFU) des Belles
 - Uab : Secteur de l'association foncière urbaine (AFU) des Belles
 - Ubb : Secteur de l'association foncière urbaine (AFU) des Belles
 - Ubc : Secteur de l'association foncière urbaine (AFU) des Belles
 - Uc : Secteur d'extension périphérique de l'urbanisation
 - Ucom : Secteur destiné aux activités commerciales
 - Uj : Secteur destiné à l'hébergement, aux installations et activités touristiques
 - UaU : Secteur destiné aux activités artisanales économiques
 - Uap : Secteur d'activités de loisirs de plein air
 - Uc : Secteur destiné à l'hébergement de plein air
- Zones à urbaniser :**
- TAUa : Secteur à urbaniser de densité importante
 - TAUc : Secteur à urbaniser à court ou moyen terme
 - TAUj : Secteur à urbaniser destiné à l'hébergement touristique, aux installations et activités touristiques et aux équipements publics
- Zones agricoles :**
- A : Secteur agricole
 - A-zh : Secteur agricole avec une zone humide
 - As : Secteur agricole où la pratique du ski est autorisée
 - As-zh : Secteur agricole avec une zone humide où la pratique du ski est autorisée
- Zones naturelles :**
- Nr : Secteur destiné à accueillir des refuges et restaurants d'altitude
 - N : Secteur naturel
 - N-zh : Secteur naturel avec une zone humide
 - Ns : Secteur naturel destiné à la pratique du ski
 - Ns-zh : Secteur correspondant au domaine skiable avec une zone humide
 - Nt : Secteur naturel touristique
 - Nh : Secteur naturel touristique avec hébergement
 - Nhp : Secteur naturel touristique compris dans la zone de protection rapprochée du Marais
 - NTI : bâtiment d'accueil du futur plan d'eau
- Suffixe « -rn » : zones à risques identifiées dans le PPRN**
- Règlements particuliers**
- ★ Bâtiment d'élevage
 - ▲ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11-2° du code d'urbanisme
 - OAP au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme
 - Parcelles
 - Bâtiments
 - OAP au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment à valeur patrimoniale
 - Emplacement réservé
 - Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Espace boisé classé (EBC)
 - Corridor écologique
 - Pistes ski de nordique
 - Remontée mécaniques
 - Amendement Dupont

PRAZ-SUR-ARLY
 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Échelle : 1:5000

Modification simplifiée n°... approuvée le _____
 Déclaration de projet approuvée le _____

4.1.2 - CENTRE DE LA COMMUNE

PROJET ARRÊTÉ
 par délibération du Conseil Municipal du : _____
 par délibération du Conseil Municipal du : _____

epoda - 44 rue Charles Montreuil - 73000 CHAMBERY
 04.79.69.39.51